



Problème de voisinage avec ma voisine qui ne respecte pas ma terrasse

Par **Nanou1980**, le **30/05/2020** à **00:04**

Bonjour,

Je suis locataire depuis plus de 5 ans au sein de mon logement de 30m carré. J habite au rez de chaussée et bénéficie d une terrasse de 9m carré. Ma voisine du dessus n a pas de balcon, mais une porte vitrée avec un garde fou.

Elle suspend des tonnes d objets, je ramasse régulièrement des serviettes de bain, des épingles à linges, sans parler de statuette religieuses, et autre objets ... cela ne me dérange pas même si elle pourrai venir les cherche. Au jours hui je lui pose sur les boîtes aux lettres, car la dernière fois sa serviette est resté 3 semaines sur les arbres entourant ma terrasse.

Ce qui me dérange c est les trois nichoirs suspendu, elle nourri les oiseaux, c est son choix. Sauf qu' à chaque fois que je souhaite profiter de ma terrasse, je dois passer plus d une 1/2 a nettoyer ma terrasse, avec la pluie les graines de maïs et de blé macèrent, c est dégoûtant, sans parler que je dois passer le karcher régulièrement. Les graines finissent dans mes pots de fleurs. Ce n est pas quelques graines, il y a tellement de graine dans mes pots qu' on ne vois plus la terre au tour et tous ca si j ai la chance de pas ramasser des verres séchés.

De plus lors qu' elle arrose, ses plantes l eau coule dans mon appartement, ou sali mes vitres et le mur.

En conclusion, chaque fois que j ouvre ma porte fenêtre, j en ai pour des heures de ménage.

Par politesse je suis monter la voir, pour lui expliquer la situation, elle m a répondu que j avais qu' à passer le balai. Et que lorsque je fume sur ma terrasse ça la gêne, et elle se plaint pas.

J aurai été prête à faire attention que ses fenêtres soit fermés... mais avant de pouvoir répondre, elle m a dit qu' elle aimait nourrir les oiseaux, et qu' elle ne changera rien.

J ai compris qu on ne pourrai pas parler sereinement. De plus elle a une autre fenêtre, qui donne sur les parties commune où elle pourrai accrocher ses nichoirs. Mais impossible.

Je paye mon loyer, mais je ne peux profiter de ma terrasse. Que puis je faire. J aimerais éviter de provoquer une guerre. Je ne suis pas quelqu un qui cherche le conflits. Professionnel dans le service publique, j ai l habitude d être dans le compromis et l échange, mais il me semble que dans cette situation ce n est pas possible.

J'aurai espéré qu'elle fasse attention depuis mon passage chez elle, mais j'ai l'impression que cela empire. Maintenant elle tape des pieds, à chaque déplacement.

Quelles démarches je peux mettre en place. Ai-je le droit de boire un café et fumer une cigarette sur ma terrasse ? Sachant qu'entre mon travail et ma vie associative je suis très rarement dans mon domicile.

Je vous remercie

Par **youris**, le **30/05/2020** à **09:30**

bonjour,

vous devez informer votre bailleur du comportement de votre voisine car il vous doit la jouissance paisible du bien loué.

en outre il est interdit de nourrir les animaux errants, sauvages.

l'article 120 du règlement sanitaire départemental indique:

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou établissements publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit une cause de nuisance et un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible ainsi que de propagation d'épidémie chez les animaux.

le non respect de l'article ci-dessus implique pour contrevenants une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

salutations